



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 58295

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt et l'importance du « devoir de mémoire » qui s'attache à l'histoire du bassin minier de Nord - Pas-de-Calais. C'est le rôle du centre historique minier qui, en l'an 2000, a accueilli 131 500 visiteurs. Mais ce centre, essentiellement autofinancé, ne bénéficie de l'aide de l'Etat que pour 5 % de son budget de 10 millions de francs. Compte tenu de l'importance qu'a représentée la mine dans l'histoire de France, il exprime le souhait que l'Etat contribue d'une manière plus importante au rayonnement de ce centre, notamment en lui attribuant le statut de musée national. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions.

Texte de la réponse

La ministre rappelle à l'honorable parlementaire que le centre historique minier de Lewarde a été créé en 1982 à l'initiative des Houillères du bassin de Nord - Pas-de-Calais, sous une forme associative avec la participation de l'Etat (ministère de la culture), du conseil régional de Nord - Pas-de-Calais et du conseil général du Nord pour une ouverture au public en 1984. De par ses origines, le centre historique minier conserve, sous statut associatif, un patrimoine d'intérêt national : archives des Houillères du bassin de Nord - Pas-de-Calais déposées par l'Etat et collections de machines et d'objets liés à la mine, propriété du centre historique minier après cession des Houillères du bassin de Nord - Pas-de-Calais. Le statut de musée national, réservé aux musées dont les collections appartiennent à l'Etat, ne paraît pas approprié en l'espèce. En revanche, une plus forte implication de l'Etat sur la base de conventions d'objectifs peut être examinée. Pour un budget annuel autofinancé à 65 % et qui est passé de 10 MF à 14 MF entre 1990 et 2000, le ministère de la culture et de la communication (direction régionale des affaires culturelles) intervient sur projets à hauteur de 0,500 MF par an, subvention importante puisque la dotation annuelle déconcentrée pour les musées contrôlés de Nord - Pas-de-Calais est d'environ 3,5 MF. Pour 2000, cette somme a été portée à 1 MF, la direction régionale des affaires culturelles ayant subventionné le fonctionnement de manière exceptionnelle (à hauteur de 0,5 MF) pour accompagner les dépenses liées à la restructuration. La ministre précise que cette contribution exceptionnelle sera reconduite en 2001. Elle souligne les efforts de l'Etat en faveur de la restauration de certains éléments de la collection, il est prévu en 2001 de poursuivre la restauration de la collection de lampes de mineurs conservées dans cet établissement. Enfin, une étude-action financée par l'Etat (CIAT) et la région sur la valorisation du patrimoine du bassin minier de Nord - Pas-de-Calais est en cours. Sans préjuger des propositions qui seront formulées en fin d'étude et des décisions qui en découleront, il semble d'ores et déjà que le centre historique minier de Lewarde, déjà reconnu comme un musée de site de référence, sera appelé à jouer un rôle de pôle ressource. Subventions de l'Etat Investissement (titre VI) (Voir tableau dans J.O. correspondant) (Voir tableau dans J.O. correspondant) (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58295

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1180

Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2703